

---

M.E.S., Numéro 125, Novembre - Décembre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 02 novembre 2022



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, novembre - décembre 2022*

## LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, INSTRUMENT EFFICACE DE PROGRES DANS LE MILIEU SEMI-URBAIN. CAS DU QUARTIER MIKONGA, DANS LA COMMUNE DE LA N'SELE/KINSHASA

par

**Magloire MOKOBE BOBANZA**

Diplômé d'Etudes Supérieures, Doctorant  
Faculté des Sciences Sociales, Université de Kinshasa

---

### Résumé

*L'histoire du développement de pays africains, particulièrement en République Démocratique du Congo (RDC), longtemps caractérisé par des systèmes politiques fermés, nous enseigne que depuis les années 1960, les différents résultats dans l'exécution des multiples projets de développement ont donné des résultats mitigés : les échecs sont nombreux, les succès rares ou incertains malgré les quantités impressionnantes de ressources financières et les espoirs légitimes suscités.*

*Les causes primordiales de ces échecs cumulés, démontrent à travers des analyses successives que la responsabilisation effective des populations à la base est une des conditions indispensables pour accroître les chances de succès d'un développement qui ne peut ni administrer, ni s'imposer tout simplement par ce qu'on ne développe pas mais on se développe. En effet, les actions de développement menées sans formes de projets identifiés, sont souvent confrontées à des grandes difficultés tout au long de leur cycle. L'une des difficultés de pérennisation de ces actions est l'inefficacité des méthodologies et des approches de ce cas, des déficits dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets.*

*Cette étude est d'une portée louable du fait que c'est la population semi-urbaine de Mikonga, qui contribue à ce jour de façon active-participative à l'élaboration des plans locaux et en aidant à la formulation des projets de développement communautaire et à l'édification de ce présent projet.*

**Mots-clés :** Développement, développement communautaire, développement intégré et durable, progrès, milieu semi-urbain.

### Abstract

*The history of the development of African countries, particularly in the Democratic Republic of Congo (DRC), long characterized by closed political systems, teaches us that since the 1960s, the different results in the execution of multiple development projects have given mixed results: failures are numerous, successes rare or uncertain despite the impressive amounts of financial resources and the legitimate hopes raised.*

*The primary causes of these cumulative failures demonstrate through successive analyzes that the effective empowerment of grassroots populations is one of the essential conditions for increasing the chances of success of a development that can neither administer nor simply impose itself. because we do not develop but we develop. Indeed, development actions carried out without identified project forms are often confronted with great difficulties throughout their cycle. One of the difficulties in sustaining these actions is the inefficiency of the methodologies and approaches in this case, deficits in the planning, monitoring and evaluation of the projects.*

*This study is commendable because it is the semi-urban population of Mikonga, which contributes to this day in an active-participatory way to the development of local plans and by helping to formulate community development projects. and building this present project.*

**Keywords :** Development, community development, integrated and sustainable development, progress, semi-urban environment.

## INTRODUCTION

L'histoire du développement de pays africains, particulièrement en République Démocratique du Congo (RDC), longtemps caractérisé par des systèmes politiques fermés, nous enseigne que depuis les années 1960, les différents résultats dans l'exécution des multiples projets de développement ont donné des résultats mitigés : les échecs sont nombreux, les succès rares ou incertains malgré les quantités impressionnantes de ressources financières et les espoirs légitimes suscités.

Les causes primordiales de ces échecs cumulés, démontrent à travers des analyses successives que la responsabilisation effective des populations à la base est une des conditions indispensables pour accroître les chances de succès d'un développement qui ne peut ni administrer, ni s'imposer tout simplement par ce qu'on ne développe pas mais on se développe. L'une des difficultés de pérennisation de ces actions est l'inefficacité des méthodologies et des approches de ce cas, des déficits dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets.

En outre, la gestion efficace de l'hygiène et de l'assainissement nécessite la réalisation de gros investissement (travaux d'aménagement et de viabilisation, construction d'ouvrages collectifs ...) et des moyens de fonctionnement auxquels ces communautés rurales ne peuvent pas faire face.

C'est ainsi que le projet PILAEP, C'est -à- dire Programme Pilote de Réhabilitation et de Développement des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dépendant de l'ADIR (Agence de Développement des Infrastructures en Milieu Rural ), financée par l'Agence Française de Développement en sigle AFD, une organisation non-gouvernementale internationale à but humanitaire dont le domaine d'intervention est le développement centré sur le bien-être de la population ( monde urbain, monde rural, semi-urbain ) des pays en développement a mis en place un programme en eau et assainissement qui agit un peu partout en République Démocratique du Congo. L'Assurep / Mikonga en tant qu'association faisant partie des usagers du réseau d'eau potable issue du projet PILAEP sollicité de piloter ce programme et de l'appuyer.

Ce programme qui devrait permettre une nette amélioration de l'approvisionnement en eau potable et l'affaiblissement à faible coût, de l'hygiène de des populations bénéficiaires. Cette étude se propose d'examiner les principaux indicateurs d'impacts du réseau d'eau potable desservis à ce milieu semi-urbain où les efforts se font sentir, les différents investissements réalisés en cinq ans de son existence ainsi que les données d'exploitation atteintes. Elle est d'une portée louable du fait que c'est la population semi-urbaine de Mikonga, qui contribue à ce jour de façon active - participative à l'élaboration des plans locaux et en aidant à la formulation des projets de développement communautaire et à l'édification de ce présent projet.

Pour ce faire, nous avons posé un certain nombre de questions devant nous guider, si cette méthode de développement communautaire est bien appliquée dans ce projet, quels en sont les acteurs principaux bénéficiaires de ce projet et quels en sont les attentes ?

### I. ECLAIRAGE CONCEPTUELS

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une précision s'impose quand à la définition de concepts que nous allons utiliser tout au long de notre étude. Il s'agit entre autres : développement et développement communautaire ; développement durable ; développement participatif ; milieu semi-urbain et progrès.

### 1.1. Du concept développement

Par politique de développement, nous attendons l'ensemble des stratégies utilisées par un Etat pour l'amélioration des conditions de de ses concitoyens<sup>1</sup>. Il n'existe pas de définition universelle communément admise qui puisse réellement cerner tous les aspects du concept qui se veut davantage dynamique et relatif à un contexte.

AROCENA (2002) affirmait à ce sujet que « ceux qui ont proposé l'utilisation de cette notion se sont considérés eux-mêmes comme développés, c'est -à- dire comme appartenant à des sociétés ayant atteint l'âge mur. Ils devaient alors étendre les bénéfices de la maturité à toute la planète <sup>2</sup>».

La définition du concept de développement est très diversifiée et se heurte parfois à des versions quelque peu divergentes.

De son côté, M. Mbaya cité par D. Lubo Yambele, estime que le développement consiste essentiellement à faire prévaloir et à satisfaire les besoins et aspirations de la société en développement en tenant compte de ses valeurs propres. Celles-ci devraient sous tendre les progrès techniques et socio-économiques qu'elles peuvent selon le cas favoriser d'une conception plus explicites comme le souligne D. Lubo Yambele<sup>3</sup>, « le développement est un processus cumulatif des changements positifs tant quantitatifs que qualitatifs en vue de l'amélioration en profondeur de vécu quotidien de l'homme ».

C'est aussi un ensemble des changements positifs durables dans les mentalités, les habitudes et les institutions d'une population en vue d'atteindre la croissance, d'assurer une répartition équitable du revenu national et de créer parmi les membres de la communauté, une culture politique tournée vers ces objectifs<sup>4</sup>. On perçoit par ces différentes approches qu'il n'existe pas de définition universelle communément admise qui puisse réellement cerner tous les aspects de ce concept qui se veut davantage et relatif à un contexte.

En effet, l'on voit de plus en plus des attributs qui se greffent au développement afin de l'adapter aux différentes réalités du monde contemporain.

### 1.2. Développement communautaire

Selon les sources, les pays où les courants philosophiques, le développement communautaire prend diverses appellations; ainsi, dans les appellations comme « développement local », « développement rural décentralisé, gestion de terrain », etc. Toutes ces appellations qui caractérisaient certainement des visions différentes dès le départ tentent aujourd'hui à décrire une situation unique, celle de la responsabilisation totale des populations à la base dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement. Le développement communautaire n'est pas un concept nouveau, c'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedman et Walter Stohr<sup>5</sup>. Pour ces deux auteurs, c'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes.

<sup>1</sup> LUBO YAMBELE D., *Mondialisation, politiques de développement et pauvreté en RDC*, Kinshasa, PUK, 2015.

<sup>2</sup> AROCEMA, *L'avenir des régions et la problématique sociale*. Conférence de l'Association des Sciences Régionales de langue Française, Montevideo, Uruguay, Afitep, CGP, 2004.

<sup>3</sup> MBAYA M., *Le développement endogène au Zaïre, conceptions de la majorité silencieuse*, Kinshasa, éd. FCK, 1997.

<sup>4</sup> HAMMANI L., *Le diagnostic pour l'élaboration de programme de développement local et régional*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle en Agronomie, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, (ENA), 1997.

<sup>5</sup> KATALYN KOLOSZY, *Horizon local*, ENDSA, 1997.

Elle fait appel aux traditions et potentialités locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. La crise amène à privilégier le plan local par rapport au plan national et rencontre sur le terrain des poussées locales, culturelles et identitaires.

Au-delà de sa dimension économique, culturelle, sociale, spatiale et durable, le concept du développement communautaire est souvent interprété comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme.

Ce processus est étroitement lié au concept de progrès, que nous avons jugé joindre dans la formulation de notre sujet d'étude en tant que notion centrale des politiques et stratégies de développement en cours dans presque tous les pays en voie de développement.

En résumé, on peut dire que l'approche du développement communautaire ou local repose sur une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. C'est une vision du local dans le global qui voit le territoire comme un système en relation avec d'autres systèmes et d'autres acteurs.

Les acteurs ouvrent pour l'amélioration des conditions de vie de leur milieu social, ce qui se manifeste, par le développement des activités de production, de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'emploi et de l'approfondissement de la démocratie et de la bonne gouvernance locale. C'est ce concept qui nous intéresse de plus car il constitue le nucleus de notre présente étude.

### 1.3. Développement durable

Le concept de développement durable a fait l'objet d'une première définition dans le rapport établi à la demande des Nations Unies en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement. Cette définition officielle du développement durable a été élaborée pour la première fois dans le rapport Brundtland en 1987<sup>6</sup>.

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent exister et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins<sup>7</sup>. Concrètement, cela signifie que l'humanité doit se développer en tenant compte des aspects économiques, mais aussi en respectant l'environnement, et en créant les conditions d'une société juste et harmonieuse.

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend compte de trois dimensions : Economique, environnementale et sociale.

- Dimension économique : Développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommations durable ;
- Dimension environnementale : Préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux ;
- Dimension sociale : Satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture ...

<sup>6</sup> BRUNTHLAND G.H., Notre avenir à tous . Rapport de la commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU , 1987.

<sup>7</sup> RSE., *Développement durable : Définition, histoire et enjeux*, ONU, CMED, Rapport Brundtland, 1987.

Le développement durable est important, car c'est une nouvelle approche de l'intérêt général visant à assurer la pérennité de nos sociétés, de notre écosystème de notre économie. C'est également une opportunité unique de repenser à nos modèles.

#### 1.4. Le développement participatif

Le développement participatif, basé sur le principe de l'approche participative sous-entend une vision du développement qui accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre afin de contribuer à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent.

Au contraire, l'Etat s'est positionné comme étant en mesure de définir lui-même les besoins des populations et de décider des actions nécessaires pour les satisfaire alors que « le seul moyen de réussir une politique c'est d'en confier la réalisation à ceux qui ont intérêt qu'elle réussisse »<sup>8</sup>. Avec une vision plus globale, l'OCDE (1989), précise que « le développement participatif suppose davantage de démocratie, un plus grand rôle pour les organisations locales, une plus grande autonomie administrative, le respect des droits de la personne humaine y compris les systèmes juridiques efficaces et accessibles<sup>9</sup> ».

#### 1.5. Milieu semi-urbain

On dit d'un milieu qu'il est semi-urbain, s'il se présente sous forme de ville semi-développée ou partie d'une unité majeure où les infrastructures de principales et de services sont très présents.

Les milieux semi-urbains sont souvent appelés des milieux péri-urbains et se trouvent essentiellement à la proximité ou sous influence de noyaux urbains. Ces milieux se sont urbanisés tout en gardant certaines activités et caractéristiques rurales. Ils sont donc à mi-chemin entre des milieux urbains et ruraux<sup>10</sup>.

Les deux concepts les plus utilisés pour décrire les milieux semi-urbains sont marginal et étalement.

Dans de nombreux pays, une zone rurale est définie comme une circonscription administrative dans laquelle la taille de la population est en dessous d'un certain niveau (souvent considéré comme un seuil de 2.000 habitants). Les autres régions sont appelées des zones urbaines.

Certaines définitions de la population rurale et urbaine peuvent conduire à distinguer une catégorie intermédiaire dénommée la population semi-urbaine.

La densité de la population est un indice montrant la relation entre la population et la zone dans laquelle elle vit.

L'indice de densité simple est obtenu en divisant la population totale par la superficie du territoire et est généralement exprimée par le nombre de personnes par kilomètre carré.

---

<sup>8</sup> ERRAHJ M., *Elaboration d'un système de suivi, évaluation des actions de vulgarisation*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle en Agronomie, ENA, Meknès, 1992.

<sup>9</sup> BOUKHARI M., « Systémique de développement durable et participatif », in *DSP*, ENA, Meknès, 1995.

<sup>10</sup> ZANA, *Préparer et financer les projets dans la coopération au développement*, Tonnel, Arrissala, Rabat, 2003



## 1.6. Progrès

Le progrès est l'action d'aller vers l'avant, de s'accroître, d'être meilleur. Pour une société ou pour l'humanité, le progrès est l'évolution dans le sens d'une amélioration, sa transformation progressive vers plus de connaissance et de bonheur<sup>11</sup>.

La notion de progrès est une idée moderne qui s'oppose à celle de stabilité qui dominait dans le passé. Ces anthropologues constatent la difficulté qu'ont eu les sociétés primitives et les anciennes civilisations à appréhender cette idée.

Dans ce cas, le groupe social regroupe tous les progrès qui touchent à l'amélioration des conditions de vie de l'être humain. Le progrès social est essentiellement une notion contemporaine parce qu'il est associé aux conditions de vie de l'être humain dans la société moderne.

Les progrès sociaux peuvent être obtenus des différentes façons, parfois pour :

- Le développement de niveau de vie, fortement tributaire du développement économique ;
- La négociation au sein de la société, de l'Etat. Ces négociations sont en général obtenues par l'action des syndicats ;
- La voie législative : un parti politique au pouvoir décide d'un progrès social et vote une loi en ce sens, ; c'est souvent la formalisation d'une négociation passée, mais parfois des progrès sociaux se font sans l'aide des syndicats.

## II. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1. Historique du projet

Le projet est l'œuvre d'ADIR (Agence de Développement des Infrastructures en Milieu Rural), l'organisation non gouvernementale financée par l'AFD (Agence Française de Développement) et l'Ambassade de France à Kinshasa ainsi que le gouvernement français après avoir reçu le financement, est venu dans le quartier Mikonga pour sensibiliser la population sur le projet de la mise en place dans le cadre du programme pilote de réhabilitation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable du quartier et le structurer à une association dénommée « ASSUREP ».

Cette association est mise en œuvre en 2010 et fait partie de 14 (quatorze) associations qui composent ce programme. La mise en œuvre du projet a débuté en 2012 au mois de juin, comme nous venons de le voir le financement est venu de l'extérieur ; l'AFD ainsi que de l'ADIR suivent de près le fonctionnement du dit projet, l'ambassadeur de France, les Députés et les Sénateurs Français, finances par leur contribution (impôt). C'est la raison pour laquelle on appelle l'eau qui jaillit aujourd'hui dans le quartier Mikonga, « la sueur du peuple français afin de permettre à la population de ce milieu jadis rural, de bénéficier de l'eau potable afin de la protéger contre les maladies hydriques ».

L'Etat congolais ne fait pas partie de la gestion de l'ASSUREP mais tient compte seulement de ses droits (taxes, documents administratifs, impôt, CNSS, etc.).

L'espace occupé a été octroyé par le chef coutumier de Mikonga, Monsieur Montali Mibu et agréé par le bourgmestre de la Commune de la N'sele Monsieur Nkama Indi.

<sup>11</sup> TOUPLICATIONNAIRE, *Le dictionnaire de politique*, 2018.

## 2.2. Présentation de l'ASSUREP

Le siège social de l'ASSUREP se trouve sur le boulevard Mukoko n°4, quartier Mikonga dans la commune de la N'sele. Aujourd'hui, c'est l'ASSUREP qui constitue l'organe de conception, de création et de réalisation du projet. La gestion revient à cette association et est centrée sur le plan du développement du milieu ; c'est à partir de ses réalisations que le projet édifie ses actions et assure sa pérennité, l'association constitue par le rôle lui attribué une source de financement.

Ce quartier a une population de 21.498 habitants avec une superficie de 40 km<sup>2</sup>. Il est limité :

- au nord : par le fleuve Congo ;
- au sud : par la route nationale 1 ;
- à l'est : par l'avenue Bolikango ;
- à l'ouest : par la rivière Swenge .

## 2.3. Composition des organes de l'ASSUREP

Les organes de l'ASSUREP fonctionnent sur base des valeurs et principes habituellement associés aux programmes de développement communautaire. Il s'agit de :

- Assemblée Générale (A.G), organe suprême de l'ASSUREP, est composée de 56 délégués de rues, élus démocratiquement dont 18 femmes et 38 hommes ; tous autochtones, habitants et propriétaires d'une parcelle à Mikonga ;
- Le Conseil d'administration (C.A), les membres du conseil d'administration font partie de l'Assemblée Générale, composée de 7 membres dont 2 femmes et 5 hommes ; le président du conseil d'administration est choisi parmi les 7 membres. 46 employés de l'ASSUREP travaillent au sein de l'unité de gestion et disposent d'un contrat de travail permanent dont 34 femmes et 12 hommes, tous habitants de Mikonga.

L'Assemblée Générale est un organe des assises du développement communautaire, elle est une partie intégrante, critique du cadre de développement communautaire. Elle fait partie des éléments de la structure et du système et peut permettre aux décideurs et aux dirigeants d'énoncer clairement le rôle de la communauté, des citoyens et des intéressés dans la prise des décisions.

Le conseil d'administration est chargé de renforcer des capacités organisationnelles et lui permet de se doter des structures, des systèmes des gens et des compétences nécessaires pour mieux définir et atteindre des objectifs tout en consultant la communauté, en le planifiant avec elle et en formant des partenaires. Il comprend des aspects de formation, de développement organisationnel et de constitution des ressources sur le développement communautaire et la participation publique.

## 2.4. Objectifs de l'ASSUREP.

- Améliorer de manière durable, l'accès des pauvres aux infrastructures, aux ressources naturelles et aux services sociaux tout en favorisant la distribution d'eau potable à la population du milieu semi-urbain de Mikonga ;
- Construction des latrines publiques en vue d'assainir le quartier pour un avenir meilleur.



## 2.5. Les moyens d'actions de l'ASSUREP

### 2.5.1. Le renforcement du pouvoir d'agir

Cette disposition s'opère sur trois plans : Individuel, organisationnel et communautaire.

- Sur le plan individuel, il vise à amener les personnes à exercer un plus grand pouvoir sur leur vie et sur leur santé ;
- Ce pouvoir d'agir concerne également le plan organisationnel parce qu'un comité soutient les expériences individuelles, qui se réalisent ainsi plus efficacement tout en fournissant un lieu où les compétences acquises peuvent être testées et améliorées ;
- Enfin, il comprend une dimension collective puisqu'il s'agit d'augmenter la capacité de la communauté à s'organiser pour améliorer les conditions de vie de ses membres, tout en réduisant les inégalités en regard de leur santé.

### 2.5.2. La participation

Elle s'actualise sous plusieurs formes. Dans le contexte précis, elle vise l'engagement des citoyens dans différentes actions liées à la vie collective : Faire entendre son point de vue, prendre part aux décisions et agir.

### 2.5.3. La concertation intersectorielle

Si la participation est le moteur d'action de l'ASSUREP, la concertation intersectorielle en est la pierre angulaire. La concertation invite les acteurs locaux et professionnels à s'engager de manière volontaire afin de discuter de problèmes et de solutions relatifs à leur communauté.

## 2.6. Projets d'avenir

- Etendre la distribution d'eau potable à la population semi-urbaine de Mikonga ;
- Etendre la construction d'autres latrines populaires (toilettes populaires) dans le quartier de Mikonga ;
- Construction d'une salle polyvalente ;
- Construction d'une pharmacie communautaire ;
- Construction d'un centre de santé ;
- Construction d'une école (alphabétisation, foyer social ...).

**Tableau I. Données d'exploitation**

POSTE	UNITE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Quantité d'eau Produite	m <sup>3</sup>	35.264	81.621	90.146	104.870	114.519	130.622	131.803	131.291	170.956	192.905		
Quantité d'eau Distribuée	m <sup>3</sup>	34.744	77.528	88.767	103.251	112.943	128.810	130.608	128.400	168.324	188.879		
Recettes réalisées	€/FC	62.921	153.970	164.925	189.682	198.313	188.176	429.728	989.405	273.525	446.224	425.484	101.475

OBSERVATION

Source : ASSUREP /Mikonga , 2021.

En 2019, il y a eu une faible distribution d'eau suite à la panne de forage 1 mais avec une augmentation de 75 abonnées par rapport à l'année 2018. De 2012 à 2017, les recettes sont évaluées en €(Euros ). De 2018 à 2021, les recettes sont évaluées en Francs Congolais.

INVESTISSEMENTS REALISES EN DIX ANS DE FONCTIONNEMENT

- Achat de 4 pompes immergées pour une valeur totale de 61.200\$ dont l'un de 7,5 KW et trois autres de 18,5 KW utilisées pour le deuxième forage et une servante de réserve ;
- Achat de trois groupes électrogènes dont l'un d'une capacité de 45 KVA pour une valeur de 21.500\$ et deux autres de 60 KVA pour une valeur de 52.000\$ ;
- Rétribution de trois terrains cédés : 10.000 \$;
- Exécution d'un nouveau forage : 47.900\$ ;
- Exécution d'un raccordement électrique pour une valeur de 15.971\$ (en 2014)
- Construction de 10 bornes fontaines d'une valeur de 36.500 \$pour l'extension du réseau ;
- Construction d'une latrine publique d'une valeur de 35.570\$ ;
- Achat d'un terrain vide d'une valeur de 32.000\$.

Tableau II. Principaux indicateurs d'impact du réseau d'eau potable

Indicateur	Distance	Temps parcouru	Maladie d'origine hydrique	Cout de l'eau	Qualité de l'eau	consommation par personne
Avant-projet	500 à 1000m	± 2h	92cas/mois	16fc/L	DOUTEUSE	≤ 51/l/p
Après projet	250 m	10 min	6 cas /mois	25 FC /L	Très bonne	≥ 12/l/p.

Source : ASSUREP /Mikonga, 2021.

DONNEES DU RESEAU

- 2 forages dont l'un de 96 m et l'autre de 120 m de profondeur produisant respectivement 20 m<sup>3</sup> /h , ce dernier réalise sur fond propre de l'ASSUREP ;
- 5 pompes immergées dont 4 acquits sur fonds propres de l'ASSUREP ;
- 4 groupes électrogènes, 3 achetées par l'ASSUREP ;
- Réservoir de 162 m<sup>3</sup> posé sur une tour en béton de 12 m de haut ;
- Réseau de distribution de 11.303 m de long dont 10 construites par l'ASSUREP ;
- Population desservie actuellement : 36427 habitants contre 28133 habitants avant le projet soit 8.294 habitants nouvellement installés dont 20% d'augmentation, et 160 abonnés raccordés qui consomment l'eau sans interruption ;
- Coût des travaux : 486.964 \$ ou 358.061 € au taux de 1,36 \$ pour 1 € ; soit 15,53 \$ ou 11,42 € par personne ;
- Production journalière moyenne 400 m<sup>3</sup> contre 250 m<sup>3</sup>, il y cinq ans soit 150 m<sup>3</sup> de plus.

SOURCE: ASSUREP/Mikonga, réalisation, 2021.

**III. ANALYSE DES DONNEES**

Dans le cadre de la redynamisation des activités de l'ASSUREP, un jour dans la lutte contre la pauvreté et de promotion d'un développement humain durable, certains produits doivent être édifiés.

**3.1. L'amélioration des conditions de vie des populations**

En somme, on demande aujourd'hui aux pouvoirs locaux d'être avant tous les organisateurs, or, ce n'est pas le cas avec le projet de Mikonga voire les promoteurs d'un développement local durable les partenariats avec les communautés de base et la société civile dont la montée en puissance est de plus en plus réelle. Le prix à payer par les autorités locales (acteurs du projet) pour améliorer les conditions de vies des citoyens autochtones s'exprime en termes d'obligations des résultats et de transparence dans la gestion.

C'est ce que nous venons de constater dans le tableau n°3 où le taux de maladie hydrique (diabète, parasites) a sensiblement baissé après le projet car il y a, jadis, la population de Mikonga se servait de l'eau naturel dans le ruisseau où était mal entretenue. On peut citer par exemple : L'eau de Munku, Musolo, Nkelo, tout droit c'est-à-dire vers la concession de Papa Mokobe, de Bidiaku), et par contre, aujourd'hui, le raccordement dans le réseau parcellaire pour la distribution d'eau se perçu individuellement.

En outre, l'OCC certifie l'eau produite par l'ASSUREP et la qualifie de l'eau potable, bien entretenu comme les données l'indique dans le tableau n°3. C'est ainsi que les élites locales regroupées au sein de leur association, conscients de l'effort indispensable à fournir, doivent être soucieux pour le développement de leur milieu et doivent être prêts à constituer des groupes de développement communautaire qui entreprendraient des travaux d'adduction d'eau potable, d'écoulement des eaux usées, ou créeraient des centres sociaux aux fonctions multiples et des coopératives de producteurs. Cela nécessite une aide technique la plus efficace et une grande priorité aux programmes de développement communautaire issue par les organismes internationaux.

### 3.2. Coût de l'eau

L'usage traditionnel communément appelé (*kotoka mai*), obligeait souvent la population de gaspiller des frais importants pour le ravitaillement en eau.

Aujourd'hui, le prix de l'eau est basé sur la vérité de prix et prend en compte le principe de l'équité et des impératifs de recouvrement des coûts. Il intègre par conséquent, toutes les charges d'exploitation et d'amortissements lourds pour le calcul de litre d'eau cfr. Infrastructure (durée de chaque outil de production).

Exemple :

- 5 litres d'eau, 10 litres, 20 litres et 25 litres reviennent à 50FC et 100 selon le cas ;
- 2 bidons de 25 litres pour un coût de 150fc. Ce sont les acteurs locaux et les citoyens qui doivent apprécier.

Cette modalité de fixation des prix, qui constitue pour eux une opportunité, si elle ne rejoint pas leurs préoccupations, ils la rejettent ou lui opposent une indifférence. Mais, si elle est dans le champ de leurs intérêts comme le cas dont nous parlons, ils l'investiront positivement.

### 3.3. La réplique des expériences réussies

Les expériences réussies enseignent que le développement local est une démarche courageuse et audacieuse, ou il faut constamment inventer, adapter les outils et les approches dans un souci d'apprentissage mutuel en vue de construire patiemment une citoyenneté active, ou les différentes composantes de la société locale se rencontrent, échangeant et édifient un projet commun<sup>(12)</sup>. C'est dans ce contexte qu'il existe plusieurs projets d'avenir à l'ASSUREP en vue de changer l'image du quartier Mikonga. Nous pouvons citer entre autres :

- renforcer la construction de plusieurs forage d'eau en tenant compte de la distance des usagers ou des consommateurs ;
- l'usage des moulins ;
- multiplication des toilettes populaires, ceci exige au fait.

<sup>12</sup> ALLEN A., *Environnemental planning and management of the péri-urbain interface*, Environnement et Urbanisation, 2003, p.21,

### 3.4. L'amélioration de la gouvernance locale

Elle doit viser à créer des espaces de liberté, de dialogue et de concertation / négociation ou la libre expression de toutes les composantes de la population autochtone reste un signe d'appropriation de la démarche de développement local et de bonne gouvernance. Sous peine d'être disqualifié de la majorité des citoyens, les autorités locales (cadre dirigeant de l'ASSUREP) devront répondre aux exigences de plus en plus pressantes de la mise en place d'une administration du développement.

Toutefois, avec tous les efforts consentis, à ce jour, l'ASSUREP réalise un grand effort du progrès pour le développement local durable et doit s'attacher à réaliser les conditions d'une bonne amélioration au changement à travers notamment :

- la promotion des activités socio-économiques ;
- le soutien à la création d'emplois ;
- le développement du civisme fiscal ;
- la protection de l'environnement ;
- l'organisation de la solidarité entre habitants et entre communauté ;
- La lutte contre l'exclusion et la promotion de l'intégration.

### CONCLUSION

Au regard de cette étude, nous devons encourager de créer au sein de l'ASSUREP, le principe d'action c'est-à-dire des façons de travailler ensemble susceptibles d'améliorer la santé et les conditions de vie dans le milieu de Mikonga et surtout que l'eau potable produite pour la consommation est mieux appréciée par les organes dites de contrôles congolais, ce qui est le cas de l'OCC (Office Congolais de Contrôle). Ces grands principes d'action doivent se conjuguer des différentes façons dans les initiatives locales. Ici, on mettra l'accent sur la participation citoyenne (veuillez à ce que l'outil de production soit bien protégé afin d'empêcher aux prédateurs d'user d'une manière désagréable, alors qu'ailleurs, l'initiative reposera plus activement sur la concentration de différents secteurs).

De ce fait, pour bien distinguer ce qui se passe effectivement dans ces initiatives, il peut être utile de distinguer deux niveaux d'action : *La démarche générale de l'initiative*, qui désigne tout l'effort systématique ou non, de concertation et de planification en vue de réaliser des actions et des projets concrets, de façon plus précise. Et, *les travaux du comité* (la dynamique, le niveau de concertation, les modes de fonctionnement, etc. ...), la programmation globale du comité et ses retombées.

En définitive, on doit privilégier la participation citoyenne, la concertation intersectorielle ainsi que l'augmentation du pouvoir d'agir individuel et communautaire car le projet au sein de l'ASSUREP leur appartient tous. Ce qu'il y a de plus à privilégier au sein d'ASSUREP, un développement intégré et harmonieux au sein de cette communauté du quartier Mikonga dans la commune de la N'sele longtemps marginalisé, au sein même de cette entité administrative.

L'approche villes et villages en santé car toutes ces initiatives louables, appréciées tant sur le plan interne qu'externe, ont contribué à la pérennité et à l'amélioration des conditions de vie de santé de cette population jadis décriée de l'eau de source et de latrines indigènes, mal entretenu occasionnant plusieurs maladies d'origine hydrique ; cela conçoit la municipalité comme le principal moteur de ce développement.

Il faudra aussi favoriser le développement durable, un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ; le progrès social est une création continue.

Pour cela, il faut non seulement comprendre et suivre le mouvement de mondialisation et connaître à fond chaque réalité locale, il est également nécessaire de faire une synthèse des meilleurs aspects des pratiques de promotion du développement en élaborant une plateforme dynamique, nourrie d'un sens commun permettant de réorienter les futures interventions.

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, surtout sur le plan environnemental et soucieuses en vue d'éviter toutes sortes de propagation de maladie et de dégradation dans le milieu du point de vue éducationnel, cela peut se traduire par des actions suivantes :

- reconnaître les facteurs de risque, les caractériser et augmenter les connaissances à leur sujet ;
- effacer et mettre en œuvre des stratégies de prévention efficaces (par exemple, l'entretien de l'environnement, etc.).

Le patrimoine culturel tel qu'il est envisageable, constitue de bien, de lieux, de paysages, de traditions et des savoirs reflète même l'identité de l'ASSUREP. Il transmet les valeurs de cette association de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement, il importe donc d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte de ses composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Au demeurant, les membres de l'ASSUREP ne peuvent qu'intégrer des critères de protection et de valorisation du patrimoine culturel dans les grilles d'analyse de projets comme par exemple : La revitalisation du patrimoine bâti, l'accessibilité des sites patrimoniaux aux populations voisines. Les personnes qui génèrent la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des attentes, à la qualité de l'environnement.

Pour un milieu sain, en matière d'éducation, on doit mettre en place des mesures de réduction de la pollution existante, sensibiliser au principe le pollueur payeur, intégrer dans les appels d'offres des critères de préventions de la pollution en cas d'accident ou de négligence.

## BIBLIOGRAPHIE

- AROCENA. J. ; *L'avenir des régions et la problématique sociale*. Conférence de l'Association des
- Sciences Régionales de Langue Française, Montevideo, Uruguay, AFITEP, CGP, 2004.
- BOUKHARI M., « Systémique de développement durable et participatif », in *DSVP*, ENA, Meknès, 1995.
- BRUNTHAND G.H., *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'ONU, 1987.
- LUBO YAMBELE., *Mondialisation, Politiques de développement et Pauvreté en RDC*, PUK, Kinshasa, 2015.
- HAMMANI L., *Le diagnostic pour l'élaboration de programme de développement local et régional*, Mémoire de 3ème cycle en Agronomie, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENA), 1997.
- KATALYN KOLOSZ., *Horizon local*, ENDSA, 1997.
- MBAYA M., *Le développement endogène au Zaïre*, Conceptions de la majorité silencieuse, Ed. FCK, Kinshasa, 1997.-

- MERRAHJ., Elaboration d'un système de suivi, Evaluation des actions de vulgarisation, Mémoire de 3ème cycle en Agronomie, ENA, Meknès, 1992.
- MORIZE J., *Manuel pratique de vulgarisation agricole*, vol.2, le technicien d'agriculture tropicale, Maisonneuve et Larose, Paris, 1992.
- OUATTARA C., Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation, communication, Séminaire, ENDSA, Juin, 2003.
- RSE., *Développement durable : Définition, histoire et enjeux*, ONU, CMED, Rapport Brundtland, 1987.
- TOUPLICATIONNAIRE., *Le dictionnaire de politique*, 2018.
- VACHON., *Le développement local intégré : Une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales*, Québec, 2001.